

DREETS INDICATEURS

CONTRATS AIDÉS

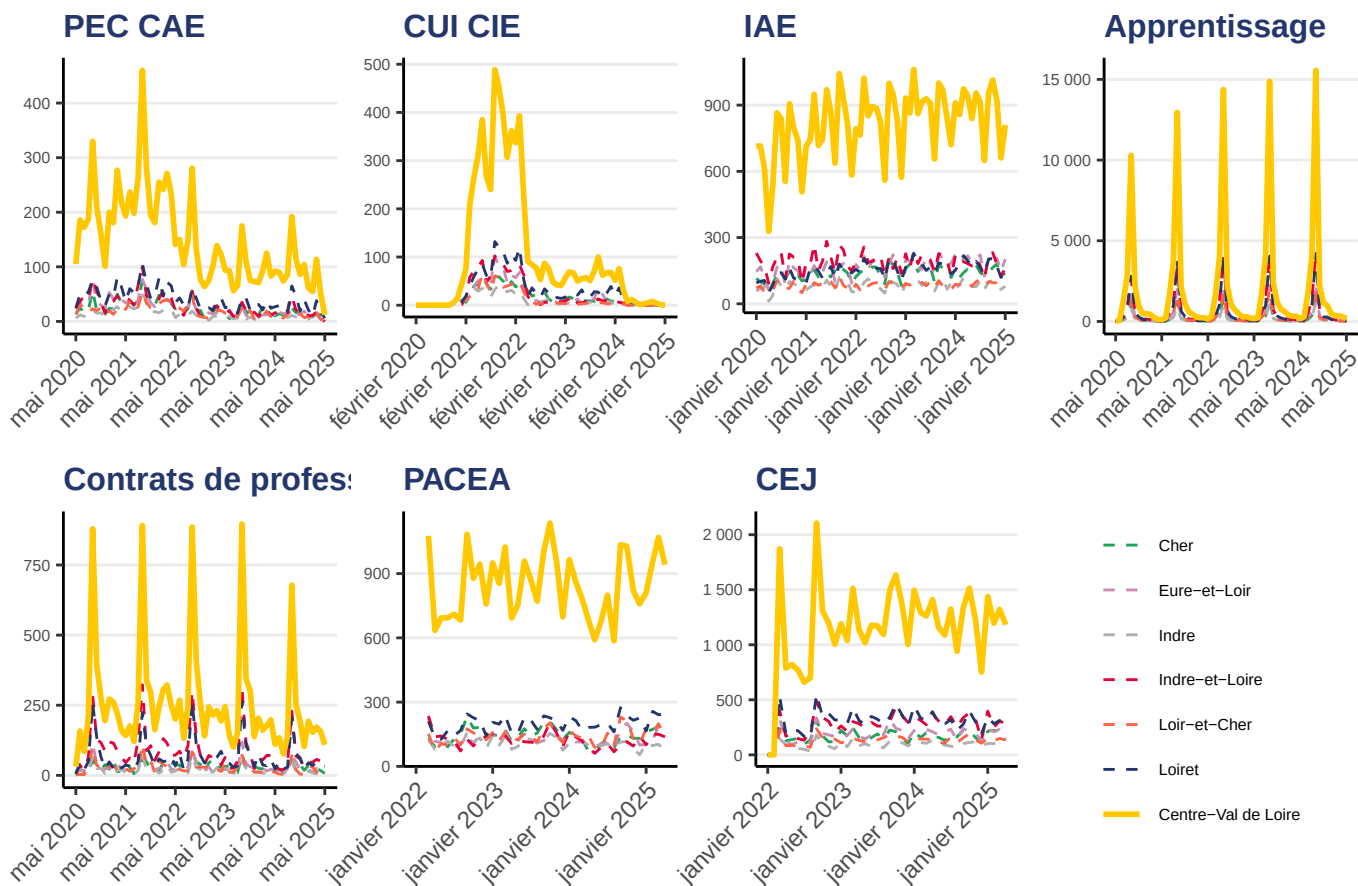
Les entrées en contrats aidés en Centre-Val de Loire en 2024

Nombre d'entrées en contrat aidé

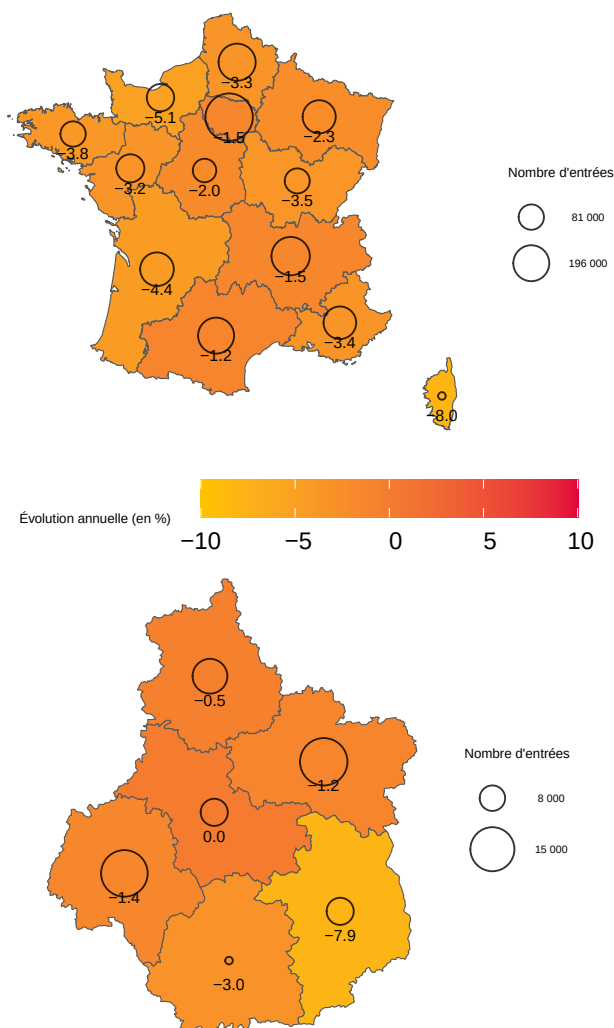
	Dernier millésime	Cher		Eure-et-Loir		Indre		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		Loiret		Centre-Val de Loire	
		Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)	Nombre	Évolution annuelle (%)
Contrats aidés	//	2 019	-8.1	2 552	0	1 174	-4.9	2 443	-9.2	1 265	0.3	2 622	-1	12 075	-4
dont PEC CAE	mai 2025	192	10.3	174	1.2	100	12.4	226	0.4	138	-21.1	381	9.8	1 211	2.5
dont CUI CIE	févr. 2025	42	-66.7	37	-75.5	18	-67.3	29	-73.4	15	-68.1	133	-48.6	274	-63.3
dont IAE	janv. 2025	1 785	-5.9	2 341	5	1 056	-3.2	2 188	-7.2	1 112	7	2 108	3.2	10 590	-0.6
Contrats en alternance	//	2 879	-1.7	4 436	-0.1	2 185	2.9	8 971	2.1	3 811	1.6	7 938	-0.2	30 220	0.8
dont apprentissage	mai 2025	2 577	3.3	4 129	1.5	2 008	7.3	8 207	4.5	3 622	5.7	7 247	2.6	27 790	3.8
dont contrats de professionnalisation	mai 2025	302	-30.7	307	-17.7	177	-29.8	764	-18.1	189	-41.8	691	-22.2	2 430	-24.2
Accompagnement de jeunes	//	3 526	-12.2	3 916	-1.2	2 410	-7	4 947	-3.3	3 352	-1.9	6 244	-2.6	24 395	-4.4
dont PACEA	avr. 2025	1 447	-23.9	1 498	-7.2	1 180	-15.9	1 282	-19.8	1 695	-2.7	2 489	3.2	9 591	-10.1
dont CEJ	avr. 2025	2 079	-1.7	2 418	2.9	1 230	3.5	3 665	4.2	1 657	-1	3 755	-6.1	14 804	-0.3
Total des contrats	//	8 424	-7.9	10 904	-0.5	5 769	-3	16 361	-1.4	8 428	0	16 804	-1.2	66 690	-2

L'évolution annuelle est calculée pour chaque politique de l'emploi en comparant les données à la date du dernier millésime disponible et 1 an auparavant.
Ainsi, l'évolution annuelle des contrats PEC CAE est calculée entre mai 2024 et mai 2025, tandis que l'évolution annuelle des contrats IAE est calculée entre janvier 2024 et janvier 2025.

Évolution mensuelle du nombre d'entrées par contrat aidé



Nombre d'entrées en contrat aidé



Source et définitions

Source : France Travail-Dares, STMT

Contrat aidé : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation ou d'incitation auprès des employeurs de proposer des formations. Le principe général est de diminuer les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. France Travail, les Missions Locales, Cap Emploi et les Conseils départementaux sont habilités à prescrire un contrat aidé. Ils sont détenteurs d'une délégation de l'État pour signer un Cerfa avec l'employeur en tant que représentant de l'État. La signature est tripartite (prescripteurs pour le compte de l'État, employeur, salarié)

PEC CAE et CUI CIE : contrats de droit privé à durée déterminée ou indéterminée. Ils donnent le droit aux employeurs de percevoir une aide à l'insertion professionnelle, versée en contrepartie de l'accompagnement mis en place par l'employeur visant une insertion durable dans l'emploi du bénéficiaire. Les contrats CIE relèvent du secteur marchand et les contrats CAE du secteur non marchand

IAE : Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et regroupe un ensemble d'associations et d'entreprises conventionnées par l'État, qui s'engagent à accueillir et à embaucher des personnes éloignées de l'emploi, pour une durée limitée, dans le cadre d'un parcours d'insertion. Ces parcours peuvent se dérouler dans quatre types de structures. Les entreprises d'insertion (EI) et les structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) embauchent des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), tandis que les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI) proposent des missions ou des mises à disposition auprès d'entreprises ou de particuliers.

Apprentissage : contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis. Ce contrat s'adresse aux moins de 30 ans dans les secteurs marchands et non marchands

Contrat de professionnalisation : contrat d'alternance permettant d'acquérir une qualification et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Ce contrat est réservé au secteur marchand et s'adresse aux moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

PACEA : parcours d'insertion professionnelle sur mesure pour permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans d'accéder à l'autonomie et à l'emploi. Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque signé avec la mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller au regard de attentes et du projet. Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs

CEJ : contrat qui s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat peut se traduire notamment par des stages, des formations et un service civique. Le but est d'accéder à un emploi durable.

Données CVS-CJO : données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables